



Canton de Fribourg
Commune de Fétigny-Ménières

☎ 026 660 25 46
📍 Le Village 174 · 1532 Fétigny
🌐 www.fetigny-menieres.ch

✉ commune@fetigny-menieres.ch
🏦 IBAN CH52 0900 0000 1700 0034 3

AVIS IMPORTANT A LA POPULATION

Le Service des forêts et de la nature du Canton de Fribourg a prononcé

une interdiction de faire des feux en forêt

Le degré de danger d'incendie de forêt est passé de Marqué à Fort depuis quelques jours, soit de 4 sur 5 sur l'échelle nationale. **Tous les feux sont dès lors interdits dans les forêts de la Broye.** Cette interdiction comprend tout allumage de combustibles quelle qu'en soit la nature, les grillades y compris dans les installations prévues à cet effet, en forêt ou dans les lisières.

Cette mesure s'appuie sur l'art. 32 de la loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN). Elle demeure en vigueur jusqu'à que le degré de danger d'incendie de forêt soit à nouveau limité dans le canton de Fribourg, soit de 2 sur 5

FEUX EN FORÊT

RÈGLES DE COMPORTEMENT

- S'informer sur le degré de danger d'incendie de forêt et des mesures en vigueur
- Toujours garder le feu sous surveillance et l'éteindre complètement avant de partir
- Ne pas jeter des mégots ou des allumettes dans la nature



www.fr.ch/incendie-foret
www.fr.ch/waldbrand

Danger d'incendie de forêt

Très fort
Fort
Marqué
2 Limité
1 Faible

Très fort
Fort
3 Marqué
Limité
Faible

5 Très fort
4 Fort
Marqué
Limité
Faible

Foyer ouvert (y c. grill jetable)			
Foyer renforcé Grill en métal			
Foyer d'une cabane forestière			
Lanterne céleste Feux d'artifice			

* En principe autorisé, sous réserve d'une interdiction officielle de faire du feu en forêt (situation exceptionnelle).